

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

ADJOINT, CONSEILLER EDUCATIF, ADJOINT AU CHEF DU CENTRE SNU DE L'AVEYRON

Au sein du centre d'accueil de mineurs SNU

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 22 Avril 2022 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste.

L'objet de la candidature devra mentionner « Adjoint, conseiller éducatif, adjoint au chef de centre SNU de l'Aveyron ».

Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

CATEGORIE: A

POINTS NBI :

FAMILLE(S) PROFESSIONNELLE(S) REME

DOMAINE FONCTIONNEL RIME

EXPERTISE

RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création (emploi non permanent)

Date souhaitable de prise de fonction : disponibilités occasionnelles à partir de juin 2022 dans le cadre de la préparation du séjour; disponibilité lors des douze jours du séjour de cohésion, du 12 juin au 24 juin et du 3 au 15 juillet 2022 ; disponibilité totale dans la limite d'un contrat de 30 jours maximum.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Adresse :

279 RUE PIERRE CARRERE 12000 RODEZ

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : MEMBRE DE L'EQUIPE DE SOUTIEN / INFIRMIER DU CENTRE

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : NON

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : EMPLOI NON PERMANENT (MAXIMUM 31 JOURS)

CADRE GENERAL :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs: le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience

de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des volontaires.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

1. Une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des volontaires. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^e ;
2. un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l'année qui suit la classe de 3^e, est aussi l'occasion de bilans individuels ;
3. une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d'accompagner les volontaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
4. une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

La mise en œuvre du SNU dans l'Aveyron porte sur deux périodes **du 12 au 24 juin 2022 et du 03 au 15 juillet 2022**.

Dans chaque département, une équipe de projet a piloté la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU.

Dans l'Aveyron, un **comité de coordination départemental du SNU** a été installé. Présidé par la préfète, il associe les services départementaux de la préfecture, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, la délégation militaire départementale, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la direction départementale de la sécurité publique, le groupement départemental de gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours, la délégation départementale de l'ARS.

Un **chef de projet** a été désigné par la préfète, sur proposition de la Directrice académique des services de l'Éducation nationale.

Un **chef de centre** est désigné par le comité départemental de coordination. Dès sa nomination il intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires et au recrutement des encadrants du séjour. **Il dirige les séjours de cohésion** et participe à son évaluation, ainsi qu'à la définition des aménagements souhaitables.

Le **directeur adjoint, conseiller éducatif** fait partie de l'équipe de direction du séjour, sous l'autorité du directeur de centre et aux côtés du directeur adjoint encadrement. Il est chargé en priorité des activités mais reste un soutien au directeur dont sa mission première est de garantir le bon fonctionnement des séjours ; la sécurité physique, morale et affective des jeunes qui lui sont confiés et la bonne gestion des équipes dans la bienveillance, de l'ensemble des participants. Le directeur peut lui déléguer certaines fonctions et missions dans l'intérêt général du bon fonctionnement.

Dès sa nomination, le directeur adjoint, conseiller éducatif intègre l'équipe projet animée par les chefs de projet pour participer, au côté des chefs de projet, du directeur et de l'adjoint encadrement, à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des premiers séjours. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Il participe à une **formation obligatoire (à définir ultérieurement)**

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 112 VOLONTAIRES, 16 ENCADRANTS DIRECTEUR COMPRIS

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

L'adjoint, conseiller éducatif, seconde le directeur de centre dans sa mission éducative et pédagogique et plus spécifiquement dans la préparation et la mise en œuvre des activités qui relèvent du bloc, des évaluations de l'équipe et des modules collectifs de formation. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

1. La préparation du séjour de cohésion

Dans le cadre du groupe de travail animé par la cheffe de projet départementale et des validations du comité de comité de coordination départemental, l'adjoint éducatif est en charge de la préparation des activités du séjour : il prévoit et planifie les différentes activités, ainsi que des temps de préparation et de bilan. Les activités sont organisées en tenant compte du cadre national fourni. Il s'attache à la construction des emplois du temps une fois les contenus définis. Il se met en relation avec les intervenants extérieurs identifiés, dont il constitue l'interlocuteur direct.

2. La mise en œuvre de l'emploi du temps et le suivi des activités

Au sein de l'équipe de direction et sous l'autorité du directeur, il est chargé de la mise en œuvre effective de l'emploi du temps arrêté. Il le diffuse aux intervenants et s'assure de son application.

A l'occasion des activités et des bilans, il identifie les volontaires qui nécessiteront une prise en charge dans la durée au plan pédagogique, médical ou social et, en lien avec le directeur de centre et le cadre infirmier. Il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.

3. La mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au SNU

Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite il fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et d'éducation non formelle qui évite les organisations magistrales. En amont du stage et en lien avec les ressources locales, il aura identifié avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites, etc. à mettre en œuvre.

En lien avec l'adjoint conseiller encadrement, il veille à ce que la pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie. Il élabore et rédige le projet pédagogique de concert avec le Chef de centre selon des objectifs généraux et opérationnels correspondant aux valeurs de la république, à la citoyenneté et à l'engagement des jeunes. Il reste le garant de celui-ci dans son application à travers la mise en place des modules du programme, des activités d'animation complémentaires et de la gestion de la vie quotidienne.

En fin de séjour de cohésion, l'adjoint, conseiller éducatif participe pleinement au bilan du séjour, à l'évaluation de l'équipe, à l'évaluation des jeunes volontaires. Il s'implique à tous les temps du retex : la préparation, le déroulement de la réunion d'échanges et la restitution.

CONNAISSANCE ET COMPÉTENCES

CONNAISSANCES :

Expérience préalable dans la direction d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire

Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation

Psychologie et sociologie des adolescents

Techniques de management

Dispositifs d'aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoins particuliers

Organisation de l'Etat, des administrations dans son département et des collectivités locales

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

Sens des relations humaines

Capacité au leadership et maîtrise de soi

Autorité et rayonnement

Capacité à animer des équipes

Sens de l'initiative

Conduite d'un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

Les autres services de la direction

Les services déconcentrés

D'autres ministères

Les agents du ministère

Les cabinets ministériels

D'autres acteurs publics

Les autres directions

Le secteur privé

Des organismes étrangers

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

Rémunération Brute : 114,60 euros / jour soit 3 561,90 euros pour un séjour sur une base de 31 jours dont 15 jours en jour de cohésion, 11 jours de formation et préparation, 1 jour de Retex et 4 jours de repos compensateurs.

Base de données du ministère de l'éducation nationale du 21 novembre 2021 conformément aux éléments constitutifs des contrats

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Isabelle JOUBERT Cheffe de projet SNU de l'Aveyron et la Lozère, DSDEN de l'Aveyron (isabelle.joubert@ac-toulouse.fr)

Nathalie RATAJCZAK, secrétaire administrative chargée du SNU, SDJES de l'Aveyron (sdjes12-snu@ac-toulouse.fr)

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 22 Avril 2022 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste.

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2022 ». Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

Disponibilité demandée semaine 13 pour participer au premier groupe de travail sur les activités.